



- ✓ Aucun délai d'attente
- ✓ Adhésion sur simple déclaration d'état de santé jusqu'à 100 000 € de capitaux garantis quel que soit l'âge

Maintenir le niveau de vie
de vos proches : **c'est essentiel !**



PRÉSERVEZ L'AVENIR DE VOS PROCHES ET VOTRE PATRIMOINE



Si vous vous reconnaissez dans l'une de ces situations :

- j'ai fait l'acquisition d'un bien immobilier et je souhaite qu'il soit maintenu dans la famille;
- je ne suis ni marié(e), ni pacsé(e) et j'ai acheté un bien en commun avec mon(ma) concubin(e);
- j'ai des enfants et je souhaite le meilleur pour leurs études, quelle que soit leur durée;
- je souhaite maintenir le niveau de vie de mon conjoint, quoi qu'il m'arrive.

Alors **Décès Plus**® répond à tout pour sécuriser votre avenir.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les personnes non mariées et non pacsées, les droits de succession s'élevaient à **60%** du montant du bien transmis après abattement de 1500€.

Ce jeune couple vient de faire l'acquisition d'un joli appartement, valorisé à 300 000€. Ils ne sont ni mariés ni pacsés et si l'un d'eux venait à disparaître, ils ne voudraient pas avoir à acquitter 60 % de droits de succession sur le montant du bien transmis. Avec **Décès Plus**® pour 10€ / mois chacun et sur simple déclaration d'état de santé, ils se garantissent mutuellement un capital de 100 000€. Ils sont tout simplement sereins pour l'avenir.



DES GARANTIES HAUT DE GAMME

1^{er}
Plus

Jusqu'à 5 millions d'€ de capitaux en cas de décès ou de PTIA.

- La garantie décès joue jusqu'à 90 ans.
- L'option maladies redoutées.

3^e
Plus

Jusqu'à 15 000 € de rente annuelle pour votre conjoint, quelle que soit votre situation familiale (marié, pacsé, concubin).

- Vous avez le choix à l'adhésion entre une rente totale ou une rente réduite (85%) mais doublée en cas de dépendance de votre conjoint.

2^e
Plus

Jusqu'à 20 000 € de rente éducation par an et par enfant. Une prestation vraiment adaptée pour donner toutes ses chances à l'avenir de vos enfants.

- La rente est versée jusqu'au 28^e anniversaire en cas d'études supérieures.
- En cas d'arrêt des études avant 28 ans, la rente est maintenue pendant 12 mois : un coup de pouce pour accompagner la recherche d'emploi ou le premier job.

4^e
Plus

Une option bien pensée : zoom sur l'option maladies redoutées

- Certaines pathologies imprévues peuvent entraîner des soins ou des frais onéreux. En cas d'infarctus du myocarde, chirurgie des artères coronaires, accident vasculaire cérébral, insuffisance rénale irréversible, transplantation d'organe vital, cancer, maladie d'Alzheimer, vous percevez avec **Décès Plus®** jusqu'à 50 000 € pour bénéficier des meilleurs traitements et reprendre vos activités dans les meilleures conditions.

Une offre qui suit les événements de la vie

Avec **Décès Plus®**, augmentez vos garanties sans formalité médicale en cas de : mariage, pacs, naissance ou rattachement d'un enfant au foyer, début des études supérieures, décès du conjoint, achat de la résidence principale (sous conditions).

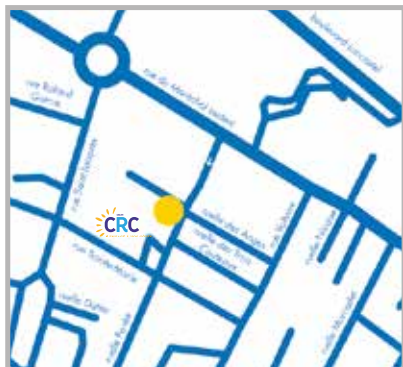
Sans compter de nombreux atouts pour votre budget

- Vous êtes non fumeur : - 50 % de réduction.
- Pas de majoration tarifaire en fonction de l'activité professionnelle.

Simple Déclaration d'État de Santé

Jusqu'à 100 000 € de capitaux garantis quel que soit l'âge.

Nos agences vous accueillent :



Siège Social de 8h à 15h :
2 bis ruelle Pavée - BP 60766
97475 Saint-Denis Cedex



**Agence Ouest de 9h à 12h30,
et de 13h30 à 17h :**
14 rue Eugène Dayot
97460 Saint-Paul



Agence Sud de 8h à 15h :
56 boulevard Hubert Delisle
97410 Saint-Pierre



**Agence Est de 9h à 12h30,
et de 13h30 à 17h :**
9 rue Roger Payet
97440 Saint-André

Pour plus d'informations :

► Nous contacter



*prix d'un appel local.

Courtier distributeur : Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 50 000 € – SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion – APE 6622Z – Siège social : 2 bis ruelle Pavée – BP 60766 – 97475 Saint-Denis Cedex - N° Orias : 14 003 364 – www.orias.fr – Courtier d'assurances, adhérent à l'association de gestion de moyens Caisses Réunionnaises Complémentaires – Groupe CRC – et détenu à 100% par la CRP, Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale. Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com
Courtier grossiste, gestionnaire du contrat : Alptis Assurances – SAS au capital de 10 000 000 € – RCS Lyon 335 244 489 – Siège social : 25, cours Albert Thomas - 69445 LYON CEDEX – N° Orias : 07 005 850 - www.orias.fr
Organisme assureur : ACM Vie SA - Société Anonyme au capital de 646 318 240 € – RCS Strasbourg 392 377 597 – Siège social : 34, rue de Wacken - 67000 STRASBOURG. La garantie Décès Plus® est un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit par les associations Alptis et Apti auprès des ACM Vie SA.